



SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

**NOTRE SERVICE
POUR VOS**
c'est tout naturel !

**N° 20.43
ATTRIBUTION FOURNITURE D'UNE
SOLUTION DE GESTION DES FLUX
COLLECTES ET A EVACUER DANS LES
DECHETERIES DU SMND**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT,

Le bureau dûment convoqué le 13 novembre

Habilité par l'article L5211-10 du CGCT

Et la délibération

S'est réuni en session ordinaire au SMND le 18 novembre 2020

Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 8

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel

Monsieur MARMONIER Pierre

Monsieur ROSET Patrick

Madame DEBES Céline

Monsieur VILLARD Claude

Monsieur CASTAING Patrick

Monsieur AMEZIANE Karim

Madame FRACHON Marie-Christine

Il est exposé :

Depuis le 1^{er} novembre 2019, le SMND dispose d'un contrat de service en mode SAAS pour une durée de un an, avec la société NEUROWASTE, pour la fourniture d'une solution de gestion des flux collectés et à évacuer dans les déchèteries.

Ce système innovant et en évolution continue, donne entière satisfaction aux utilisateurs et gestionnaires.

Conformément en application de l'article L2172-3 du Code de la Commande Publique au vu du caractère innovant des fonctionnalités attendues par le SMND, un nouveau contrat a été proposé à la société NEUROWASTE sans publicité préalable pour une durée de trois ans.

Les fonctionnalités de l'application permettent :

- Relever et communiquer les volumes de déchets présents sur une déchèterie,
- Tracer les bennes enlevées par un système simple de reconnaissance d'image,
- Evacuer automatiquement en fonction de différents paramètres définis,
- Estimer le temps de transport de chaque benne,
- Créer de manière itérative une fonctionnalité de prévision des apports prévisibles selon les données passées et différentes données (saisonniers, calendaires, météorologiques, ...),
- Proposer un planning d'évacuation des flux de manière automatique,
- Transmettre les ordres d'évacuation aux chauffeurs sur un téléphone portable.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 18 novembre 2020 à 14 h 30.

La commission a attribué le marché à NEUROWASTE pour une redevance de 24 000 € HT par an (28 800 € TTC) pour les 20 déchèteries, avec une diminution du prix de 1 200€ par déchèterie transférée ou supprimée, le montant de redevance ne pouvant être inférieur à 18 000€ HT/an quelque que soit le nombre de déchèteries.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 18 novembre 2020

Michel FAYET,
Président

